

**« Manifeste pour la préservation de la qualité des paysages urbains de la couronne parisienne »**  
**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Engagé à la suite d'une réflexion décidée en 2007 par Nicolas Sarkozy, le projet du « Grand Paris » s'est trouvé renforcé, par les lois MAPTAM<sup>1</sup>, NOTRe<sup>2</sup>, la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain du 28 février 2017 ainsi que par les financements d'Etat privilégiant les centres aux périphéries. Une compétition à l'internationale, davantage basée sur la masse économique que sur la qualité du cadre de vie, est bel et bien engagée.

Le millefeuille technocratique du Grand Paris composé, entre autres, de la métropole Grand Paris (Patrick Ollier), de la région, des départements, de la société du Grand Paris (projet Grand Paris Express), du Grand Paris Aménagement (Europa City entre autres) disposent donc d'un arsenal d'outils favorisant les projets grandioses et les affaires lucratives du BTP qui se chiffrent par milliards. Tout ceci se fait sans passer par la concertation démocratique. Nous assistons aujourd'hui à une frénésie inégalée pour le bétonnage qui impose sa loi à grande échelle dans l'ensemble de la couronne parisienne. Citoyens et associations s'organisent et se mobilisent pour tenter de préserver un cadre de vie globalement déjà bien atteint.

Outre le phénomène de sur-densification actuelle de la petite couronne parisienne, la grande couronne voit l'allongement ou la création de nouvelles lignes de transport qui ont pour but de bétonner l'ensemble des parcours. Les conséquences ne se font pas attendre en termes de nuisances (nouvelles pertes d'aménités paysagères, augmentation systématique du trafic automobile ...) Nous observons également l'engagement de milliers d'hectares de terres agricoles du plateau de Saclay dans l'Essonne ou de Gonesse (projet Europa-City) dans le Nord de Paris. Ce foncier à haute valeur agro-pédologique est pourtant sensé assurer, en circuits courts, une part de l'autonomie alimentaire des franciliens. Les bornes géographiques du grand Paris s'enfoncent donc à la frontière de nombreux territoires qui perdent en surface économique, en emplois et voient le recul des services publics. Certaines villes moyennes situées dans un rayon de 200 km de la capitale, bien desservies par le rail et le numérique, perdent des habitants et cassent des logements sociaux de bonne qualité.

Le « chantier colossal » du Grand Paris est projeté sur 15 ans, de quoi alimenter les carnets de commandes d'acteurs peu enclins à verser dans la préservation des patrimoines bâtis de qualité typiques d'Ile-de-France, ni des patrimoines naturels comme les jardins, espaces de respiration de la cité nécessaires aux habitants et habitats de la faune et de la flore. La situation a de quoi faire frémir d'autant que l'urbanisation forcenée des banlieues, courant 60-70, a déjà fortement marquée les paysages urbains.

### **Citoyens et associations autour de la création d'un Manifeste**

A l'occasion du lancement de la pétition du Collectif associatif et citoyen « **Chaville Stop Béton** », de nombreux habitants de la couronne parisienne se sont manifestés pour décrire les mêmes types d'atteintes à leurs cadres de vie, les mêmes inquiétudes, les mêmes désespoirs. Partout en couronne parisienne les paysages urbains familiers se dérobent au profit de la banalisation qui prend chaque jour de l'ampleur au détriment de projets urbains raisonnables respectant l'existant. A cela, s'ajoutent l'entassement des personnes, l'augmentation des pollutions sonores, atmosphériques, visuelles, la formation d'îlots de chaleur, vectrices de stress et diverses maladies, l'embolie permanente des axes de circulation... C'est ainsi qu'en écho, un groupe d'associations a fait naître, à mi-janvier 2019, le « **Manifeste pour la préservation de la qualité des paysages urbains de la couronne parisienne** ».

Le Manifeste est une déclaration publique, véritable outil d'information, de communication et d'influence au service des associations de Patrimoine et d'Environnement de la couronne parisienne qui le soutiennent. Il est susceptible de servir la cause à travers leur communication, auprès des médias, des collectivités, des élus, des conférenciers, des ministères, des étudiants, auprès de toute personne intéressée et/ou concernée. Les associations désireuses de soutenir le « Manifeste pour la préservation de la qualité des paysages urbains de la couronne parisienne » peuvent demander à être ajoutées en écrivant à l'adresse suivante : [manifeste.paysurbain@orange.fr](mailto:manifeste.paysurbain@orange.fr).

Pour le Comité du Manifeste, le 2 Avril 2019,

Interlocuteurs : Brigitte Compain-Murez, Ingénieur-chercheur Villes et territoires durables  
François Murez, Président de l'Association Chaville Parc Lefebvre

---

<sup>1</sup> Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)

<sup>2</sup> Loi du 7 août 2015 sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)